

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
du jeudi 22 mai 2025  
**N° CP-2025-4-10-1**  
**N° applicatif 12163**

10<sup>ème</sup> **Commission**  
Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

**Direction**  
Direction de l'environnement et de l'agriculture

### **DELIBERATION MODIFIANT LE PERIMETRE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT FONCIER D'ALTECKENDORF**

Résumé : Ce rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente la modification du périmètre de l'opération d'aménagement foncier de la commune d'ALTECKENDORF avec extension sur le territoire des communes de BOSSENDORF, ETTENDORF, LIXHAUSEN, MINVERSHEIM et SCHWINDRATZHEIM.

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, conformément à l'article L. 121-14 V du Code rural et de la pêche maritime, a décidé, dans sa séance du 13 mai 2024 (délibération n° CP-2024-4-10-1) d'ordonner l'opération d'aménagement foncier de la commune d'ALTECKENDORF, avec extension sur le territoire des communes de BOSSENDORF, ETTENDORF, LIXHAUSEN, MINVERSHEIM et SCHWINDRATZHEIM, ainsi que les prescriptions que devront respecter les plans et le programme des travaux connexes.

Il est rappelé que la présente opération se fonde sur les articles du Livre 1er du Code rural et de la pêche maritime, relatifs à l'aménagement rural, compétence pleine et entière de la Collectivité européenne d'Alsace.

La commission communale d'aménagement foncier d'ALTECKENDORF en date du 20 mai 2025 a proposé la modification du périmètre d'aménagement foncier.

Il appartient désormais à la Commission permanente, ayant reçu délégation du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace en la matière, de prendre, conformément à l'article L. 121-14 VI du Code rural et de la pêche maritime, une délibération modifiant le périmètre de l'opération d'aménagement foncier de la commune d'ALTECKENDORF avec extension sur le territoire des communes de BOSSENDORF, ETTENDORF, LIXHAUSEN, MINVERSHEIM et SCHWINDRATZHEIM.

La Commission territoriale Ouest Alsace Saverne - Molsheim en date du 13 mai 2025 a émis un avis favorable.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- modifier le périmètre de l'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental sur la commune d'ALTECKENDORF avec extension sur le territoire des communes de BOSSENDORF, ETTENDORF, LIXHAUSEN, MINVERSHEIM et SCHWINDRATZHEIM selon la liste des parcelles jointe en annexe du présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.